



DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Bali (Indonésie), 8 octobre 1993

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	4
4. Liste de participants	8

1. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Désignation du Président du Comité du budget et des finances pour la période 1994-1995
3. Election des Membres du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié pour la période 1994-1995
4. Election du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 1994
5. Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies - Révision du Règlement intérieur du Conseil et du Règlement du personnel
5. Lieu et dates de la quarante-huitième session du Conseil

2. Liste des décisions

<u>Nº de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(XLVII)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4
2(XLVII)	Désignation du Président du Comité du budget et des finances pour la période 1994-1995 (point 2 de l'ordre du jour) ..	4
3(XLVII)	Election des Membres du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié pour la période 1994-1995 (point 3 de l'ordre du jour)	5
4(XLVII)	Election du Bureau du Conseil exécutif pour l'année 1994 (point 4 de l'ordre du jour)	5
5(XLVII)	Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies - Révision du Règlement intérieur du Conseil et du Règlement du personnel (point 5 de l'ordre du jour)	6
6(XLVII)	Lieu et dates de la quarante-huitième session du Conseil exécutif (point 6 de l'ordre du jour)	7

3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1 (XLVII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(document CE/47/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa quarante-septième session.

.....

CE/DEC/2 (XLVII)

**Désignation du Président du Comité du budget et des finances
pour la période 1994-1995**

Point 2 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu l'intention exprimée par le Président du Comité du budget et des finances (France) de renoncer, en raison de l'élection de son pays au Conseil exécutif pour la période 1993-1997, à la présidence du Comité du budget et des finances et suggérant pour ce poste la désignation de l'Allemagne,

Rappelant l'article 9.2 de son Règlement intérieur,

1. Nomme l'Allemagne à la présidence du Comité du budget et des finances pour la période à courir d'ici à la onzième Assemblée générale, en 1995, et
2. Remercie chaleureusement la France pour l'efficacité dont elle a fait preuve dans l'exercice de cette fonction qu'elle a assurée avec compétence depuis la création de l'Organisation.

.....

CE/DEC/3 (XLVII)

**Election des Membres du Sous-Comité pour l'examen
des candidatures à la qualité de Membre affilié
pour la période 1994-1995**

Point 3 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Considérant les propositions formulées par les commissions régionales pour la composition de cet organe subsidiaire du Conseil,

Désigne les pays ci-après : Canada, Finlande, Ghana, Indonésie, Népal et République arabe syrienne, comme Membres du Sous-Comité.

.....

CE/DEC/4 (XLVII)

**Election du Bureau du Conseil exécutif
pour l'année 1994**

Point 4 de l'ordre du jour
(document CE/47/4)

Le Conseil exécutif,

Eu égard aux dispositions de l'article 5 de son Règlement intérieur,

Conscient de ce que le Canada et la Grèce, deux Etats qui ont apporté d'importantes contributions aux programmes et aux activités de l'Organisation, souhaitent occuper le poste de Président du Conseil exécutif,

Rappelant les déclarations prononcées par les délégués du Canada et de la Grèce en faveur de leur candidature respective,

Ayant pris note que la Grèce a désigné le Professeur Marios Raphael pour exercer les fonctions de Président,

Ayant entendu l'annonce de la délégation canadienne du retrait de la candidature du Canada pour cette élection, dans l'intérêt d'un consensus,

1. Remercie le Canada pour le geste dont il fait preuve ;

2. Elit à l'unanimité la Grèce à sa présidence pour l'année 1994 ;
3. Invite le Professeur Marios Raphael à occuper la présidence et à conduire la suite des débats de sa quarante-septième session, et
4. Elit le Maroc et la Tunisie, respectivement Premier et Deuxième Vice-Présidents pour l'année 1994.

.....

CE/DEC/5(XLVII)

**Avenir de l'Organisation et relations
avec le système des Nations Unies -
Révision du Règlement intérieur du Conseil
et du Règlement du personnel**

Point 5 de l'ordre du jour
(documents A/10/15 a)b)c) Add.3, A/10/15 a)b)c) Add.3 Corr.1,
A/10/15 a)b)c) Conf.Doc.1 et A/10/15 a)b)c) Add.4)

Le Conseil exécutif,

Rappelant les résolutions 209(VII), 265(VIII) et 292(IX) de l'Assemblée,

Ayant examiné les documents A/10/15 a)b)c) Add.3, A/10/15 a)b)c) Add.3 Corr.1, A/10/15 a)b)c) Conf.Doc.1 et A/10/15 a)b)c) Add.4,

Vu la résolution 320(X) de l'Assemblée générale,

Eu égard à l'article 32.1 de son Règlement intérieur,

1. Décide d'adopter les amendements proposés par le Secrétaire général à son propre Règlement intérieur ;
2. Considère que ces amendements sont entrés en vigueur à la date de leur adoption par le Conseil;

Conscient de ce que, par sa résolution 320(X), l'Assemblée a adopté les amendements au Statut du personnel proposés par le Secrétaire général, sans toutefois spécifier la date de leur entrée en vigueur,

Considérant que, dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé au Conseil d'adopter les amendements au Règlement du personnel proposés par le Secrétaire général,

3. Adopte lesdits amendements au Règlement du personnel, proposés par le Secrétaire général, et
4. Décide que les amendements au Statut et au Règlement du personnel entreront en vigueur au 1er janvier 1994 ou, au plus tard, à la date de leur distribution au personnel.

.....

CE/DEC/6(XLVII)

**Lieu et dates de la quarante-huitième session
du Conseil exécutif**

Point 6 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Ayant pris acte de l'offre formulée par la délégation de la Tunisie d'accueillir la prochaine session du Conseil dans ce pays,

1. Remercie chaleureusement le Gouvernement de la Tunisie pour sa généreuse invitation, et
2. Décide de tenir sa quarante-huitième session en Tunisie pendant la deuxième quinzaine du mois de mai 1994 à une date à déterminer par le Secrétaire général en consultation avec le Gouvernement tunisien.

4. Liste de participants

Etaient présents à la quarante-septième session du Conseil exécutif :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Argentine, Canada, Chili, Chypre, Egypte, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Nigéria, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Turquie et l'Espagne en tant que Membre privilégié.

2. Les représentants des Etats Membres suivants : Algérie, Allemagne, Autriche, Bangladesh, Cameroun, Etats-Unis d'Amérique, Israël, Jamaïque, Japon, Liban, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Royaume du Cambodge, Sénégal et Uruguay.

3. Les Présidents des Commissions régionales : Afrique (Cameroun), Amériques (Argentine), Europe (Suisse) et Moyen-Orient (République arabe syrienne).